



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 avril 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Rachel Rivard, cheffe de service, Communications.

CE-2025-313

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 9 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 9 avril 2025 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2025-314

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2021 SP 001 - TRAVAUX LOT 5 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-875 du 9 novembre 2022, a octroyé à l'entrepreneur 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada), un contrat pour les travaux du lot 5 du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 83 011 950,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-157 du 20 mars 2024, autorisait un premier ajustement au montant de 365 915,65 \$ incluant les taxes, pour un coût total du contrat réajusté de 83 377 865,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-692 du 16 octobre 2024, autorisait un second ajustement au montant de 757 035,26 \$ incluant les taxes, pour un coût total du contrat réajusté de 84 134 900,91 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi et depuis la résolution numéro CE-2024-692 :

- un avis de modification a été approuvé (AMC-10369), regroupant 10 ordres de changement qui ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc., et totalisant un montant de 66 719,15 \$ incluant les taxes;
- un avis de modification a été approuvé (AMC-10478), regroupant six ordres de changement qui ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc., et totalisant un montant de 96 232,14 \$ incluant les taxes;

- un avis de modification a été approuvé (AMC-10484), regroupant quatre ordres de changement qui ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc., et totalisant un montant de 84 170,36 \$ incluant les taxes;
- 14 nouveaux ordres de changement ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc., et totalisant un montant de 427 565,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieure à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'avis de modification AMC-10369 pour un montant total de 66 719,15 \$ incluant les taxes;
- entérine l'avis de modification AMC-10478 pour un montant total de 96 232,14 \$ incluant les taxes;
- entérine l'avis de modification AMC-10484 pour un montant de 84 170,36\$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 427 565,01 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour un cumulatif des ajustements à approuver à 674 686,66 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 84 809 587,57 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-315

SOUMISSION 2025 SP 016 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX 2025 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, pour les services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2025, à savoir :

Lot 1 – Secteurs de Buckingham, de Gatineau et de Masson-Angers :

À la firme Englobe corp., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour un montant total approximatif de 551 673,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mars 2025, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Lot 2 – Secteurs d'Aylmer et de Hull :

À la firme Les Services EXP inc., 920, boulevard Saint-Joseph, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour un montant total approximatif de 599 097,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mars 2025, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le deuxième meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-316

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR L'AUTOROUTE GUY-LAFLEUR OUEST - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS, DANIEL CHAMPAGNE, ALICIA LACASSE-BRUNET ET JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit réaliser des travaux de planage fin sur l'autoroute Guy-Lafleur Ouest, entre les boulevards Lorrain et Labrosse;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront faits entre les mois de mai et juillet et devraient prendre trois nuits;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une fermeture complète de l'autoroute Guy-Lafleur Ouest avec des chemins de détour en place;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de planage fin, la circulation sur ce tronçon serait grandement affectée s'ils étaient effectués de jour;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour sera mis en place lors des fermetures;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux de nuit (de 19 h à 7 h, du lundi au vendredi) et de fin de semaine (vendredi 19 h à lundi 5 h), le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QU'un nombre limité de résidences seront potentiellement affectées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable à réaliser des travaux de planage fin sur l'autoroute Guy-Lafleur Ouest entre les boulevards Lorrain et Labrosse;
- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de publier les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures et des projets de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2025-317

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR L'AUTOROUTE 5 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - ISABELLE N. MIRON ET MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit réaliser des travaux de réparation d'une station de comptage sur l'autoroute 5, entre les boulevards Saint-Joseph et Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront faits entre les mois de mai et juillet et devraient prendre deux nuits;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des entraves d'une voie sur deux ainsi que la fermeture de la bretelle d'accès du boulevard Saint-Joseph vers l'autoroute 5;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réparation d'une station de comptage, la circulation sur ce tronçon serait grandement affectée, s'ils étaient effectués de jour;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour sera mis en place lors des fermetures;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux de nuit (de 19 h à 7 h, du lundi au vendredi) et de fin de semaine (vendredi 19 h à lundi 5 h), le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QU'un nombre limité de résidences seront potentiellement affectées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable à réaliser des travaux de réparation d'une station de comptage sur l'autoroute 5, entre les boulevards Saint-Joseph et Saint-Raymond;
- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de publier les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures et des projets de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2025-318

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT- STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la promenade du Portage, dossier RS-25-007, comme illustré au plan numéro CRO-25-020 du 16 janvier 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Portage	Sud	D'un point situé à 40 m à l'est de la rue Laval, sur une distance de 18 m vers l'est	10 minutes, entre 7 h et 20 h, du lundi au vendredi

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Portage	Sud	D'un point situé à 40 m à l'est de la rue Laval, sur une distance de 18 m vers l'est	Entre 20 h et 3 h, excepté taxis

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-020 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-319

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
BOULEVARD DU CARREFOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT -
DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard du Carrefour, dossier RS-25-026, comme illustré au plan numéro CRO-25-051 du 7 mars 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Carrefour	Nord	D'un point situé à 25 m à l'est de la rue de la Cité-Jardin, sur une distance de 8 m vers l'est.	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-051 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-320

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE P-LABINE
- DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue P-Labine, dossier RS-24-379, comme illustré au plan numéro CRO-25-080 du 20 février 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
P.-Labine	Est	Entre les rues du Mont-Fleuri et Davidson Est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

La signalisation requise sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de réfection de la rue P. Labine, projet 20-3095.

Adoptée

CE-2025-321

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE TURIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Turin, dossier RS-25-029, comme illustré au plan numéro CRO-25-095 du 3 avril 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Turin	Ouest	À partir d'un point situé à 31 m au sud de la rue de Piedmont, sur une distance de 32 m vers le sud	2 heures, de 7h à 17h du lundi au vendredi
De Turin	Ouest	À partir d'un point situé à 73 m au sud de la rue de Piedmont, sur une distance de 34 m vers le sud	2 heures, de 7h à 17h du lundi au vendredi
De Turin	Sud	À partir d'un point situé à 111 m au sud de la rue de Piedmont, sur une distance de 235 m vers l'est	2 heures, de 7h à 17h du lundi au vendredi

Implanter une zone de stationnement interdit:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Turin	Ouest	À partir la rue de Piedmont, sur une distance de 10 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-095 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-322

PÉRIODE OPTIONNELLE ET MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 076 - TÉLÉSURVEILLANCE DES ACTIFS IMMOBILIERS ET ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-416 du 25 mai 2022, adjugeait un contrat à la firme 137269 Canada ltée – Deslauriers, pour effectuer la télésurveillance des systèmes d’alarme intrusion des édifices municipaux sur le territoire de la ville, débutant le 1^{er} juillet 2022 pour un montant total de 179 877,17 \$ incluant les taxes, pour une durée de trois années;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-102 du 26 février 2025, a autorisé un montant supplémentaire de 70 000,00 \$ incluant les taxes, à la firme 137269 Canada ltée – Deslauriers, afin de couvrir la durée du contrat se terminant le 30 juin 2025 pour les services des actifs immobiliers et entretien des systèmes d’alarme intrusion;

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéros du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant taxes incluses - Période optionnelle -	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-416	--	Deslauriers – 137269 Canada ltée	2022 SP 076 – Télésurveillance des actifs immobiliers et entretien des systèmes d’alarme intrusion	59 959,96 \$	1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026	☐ Oui ☒ Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que cinq périodes optionnelles d’une année sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des biens immobiliers désire se prévaloir d’une seule période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la direction du Service des biens immobiliers à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 8 avril 2022;
- autorise le trésorier à effectuer les virements si nécessaires pour les années 2025-2026 afin de donner suite à la présente.

Le coût total de ce contrat, en tenant compte de la première période optionnelle, représente un cumulatif de 309 836,23 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet	SBI PIMM - Gestion du portefeuille immobilier	
63210	SBI	0570	10245.02	Divers autres services	
				Provenant d’autres services à la Ville	

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-323

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 189 - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES ACTUARIELS 2022-2025 - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l’adjudication	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l’indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-647	Aon Hewitt.	2022 SP 189 – Services professionnels – Services actuariels 2022-2025	184 770,57 \$	2025-07-14 au 2026-07-13	☒ Oui ☐ Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances désire se prévaloir de la première année d’option au contrat et de la dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des finances à se prévaloir de la première et la dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 17 juin 2022. Pour la première année de renouvellement au montant de 184 770,57 \$, porte le contrat à un total approximatif de 726 440,79 \$ taxes incluses, pour la première année d’option.

Advenant le cas que la deuxième année d’option soit prise, le montant approximatif sera de 185 345,45 \$ incluant les taxes. Ce deuxième renouvellement porterait le contrat à un total approximatif de 911 786,24 \$ taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l’année 2026, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-324

SOUMISSION 2025 SP 230 - REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES AINSI QUE POUR LES SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES POUR LA PÉRIODE 2025-2030 - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Gatineau souhaite poursuivre avec l’Union des municipalités du Québec et l’un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2025-2030;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut joindre à nouveau, par la présente, l’un des regroupements d’achats de l’Union des municipalités du Québec, en vue de l’octroi d’un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1^{er} mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s’engage à verser, en guise d’honoraires à l’UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- conclut par la présente, une entente avec l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie;
- reconnaît que la Ville versera 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ (excluant les taxes);
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente du regroupement Grandes Villes relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2025-2030 », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;
- autorise de transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans, débutant 1^{er} mai prochain, soit du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2030.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10054.11 – Gestion des assurances.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2026 à 2030 inclusivement, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2025.

Adoptée

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2025-325 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 28 MARS AU 3 AVRIL 2025 AU MONTANT DE 10 816 553 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 28 mars au 3 avril 2025 au montant de 10 816 553 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-326 SUBVENTION DE 300 \$ POUR L'ORGANISATION DE LA FRANCOFÊTE 2025 D'IMPÉRATIF FRANÇAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE – TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

CONSIDÉRANT QU'Impératif français, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement pour l'organisation de la Francofête 2025;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d'aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 300 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l’ordre d’Impératif français, à titre de subvention pour l’organisation de la Francofête 2025, sous présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10047.11 – Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District électoral de Touraine.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-327

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 9 AVRIL 2025 AU 23 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT les demandes de financements présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Chœur classique d’Ottawa	Activités et spectacles 2025	Monsieur Mike Duggan	Pointe-Gatineau (12)	200 \$
Fondation Véro et Louis	Construction d’une maison d’hébergement	Monsieur Edmond Leclerc	Buckingham (19)	500 \$
Parents-Secours du Québec inc.	Poursuivre leur mission en Outaouais	Monsieur Mario Aubé	Masson-Angers (18)	1 000 \$
Société Alzheimer Outaouais	Grande marche annuelle IG Gestion du patrimoine	Madame Alicia Lacasse-Brunet	Bellevue (15)	600 \$
Les Apprentis	Soirée hommage à Aurèle Desjardins	Monsieur Denis Girouard	Lac-Beauchamp (16)	1 000 \$
Chevaliers de Colomb – Conseil Ste-Maria Goretti 9988	Activités 2025	Monsieur Denis Girouard	Lac-Beauchamp (16)	500 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
200 \$	Chœur classique d’Ottawa	10047.12	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Pointe-Gatineau (12)
500 \$	Fondation Véro et Louis	10047.19	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Buckingham (19)
1 000 \$	Parents-Secours du Québec inc.	10047.18	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Masson-Angers (18)
600 \$	Société Alzheimer Outaouais	10047.15	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Bellevue (15)
1 000 \$	Les Apprentis	10047.16	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Lac-Bauchamp (16)
500 \$	Chevaliers de Colomb – Conseil Ste-Maria Goretti 9988	10047.16	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Lac-Bauchamp (16)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-328

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 9 AVRIL 2025 AU 23 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT les demandes de financements présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Fondation du rein	Marche du rein de Gatineau	Monsieur Marc Bureau	Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	200 \$
Cégep de l’Outaouais	Graduation de la cohorte 2025 du département de la technologie de l’architecture du Cégep de l’Outaouais	Monsieur Steve Moran	Hull-Wright (7)	250 \$
Entre Deux Roues	27 ^e Roulethon	Madame Isabelle N Miron	Orée-du-Parc (9)	2 000 \$
Philemon Wright High School	Création d'autres jardins et équiper les classes de jardinage : De la Terre à la Table	Madame Isabelle N Miron	Orée-du-Parc (9)	2 200 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
200 \$	Fondation du rein	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)
250 \$	Cégep de l’Outaouais	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Hull-Wright (7)
2 000 \$	Entre Deux Roues	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de l’Orée-du-Parc (9)
2 200 \$	Philemon Wright High School	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de l’Orée-du-Parc (9)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2025.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif